SMIRTOM

du SAINT-AMANDOIS

COMPTE- RENDU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 14 décembre 2012

L'an deux mil douze, le 14 décembre à 9 heures 30, le comité syndical du SMIRTOM du Saint-Amandois s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président.

Date de la convocation : Le 7 décembre 2012

Nombre de délégués : 44

Présents : 23

Pouvoir : 0

Absents, excusés : 21

PRESENTS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE FRANCE : madame Jacqueline MALLARD, messieurs Maurice AUMAÎTRE, Bernard JACQUIN, Raymond CHALMET, André DUCROT, Bernard JAMET ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BERRYCHARENTONNAIS :**messieurs Philippe de BONNEVAL**,** Charles ADOLPH ;**COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNONBOISCHAUT CHER :** messieurs Jean GUILLOT, Paul RENAUDAT ; **COMMUNAUTE DE COMMUNESDES TROIS PROVINCES** : :messieurs Daniel APIED, Richard KOWALYSZIN, Michel MONSEAU ;**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MELUSINES :** monsieur Gabriel GAUBERT**;COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRES ROSE**: mesdames Isabelle BLADES , Danièle BARBARIN, monsieur Gérard DUC; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS :**messieurs Jean-Pierre BLEVIN, Pierre DUCASTEL, Olivier HURABIELLE, Michel POUILLARD ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NERONDES :** messieurs Thierry PORIKIAN, Noël LAIGNEL**;**

ABSENTS ; EXCUSES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE FRANCE : madame Edith MICHELIC, monsieur Jacques DE VOS;**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BERRYCHARENTONNAIS :**monsieur Pascal AUPY ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNONBOISCHAUT CHER :** messieurs Eric JULLIEN , Jean-Marie BROCHARD; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NERONDES :** monsieur Alain LAROCHE **;COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DE CŒUR :** :messieurs Claude BAUDON, Daniel DETARET ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MELUSINES :** monsieur Bernard André JAMET ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES BOISCHAUT MARCHE** : messieurs Philippe AUCLAIR Claude NERMOND, André THOMAZON; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRES ROSE** : madame Marie Annick TRUBAT **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS :**monsieur Serge LAURENT;**SIVOMSANCERGUES/SAINT-MARTIN DES CHAMPS**

:messieurs Jean-Luc CHARACHE, André DELAVAULT ;**COMMUNE du CHAUTAY :**monsieur Melchior D'ARAMON**;** **COMMUNE DE LA CHAPELLE MONTLINARD** : monsieur Jacques BRUNET ; **COMMUNE DE LUGNY CHAMPAGNE**: monsieur Régis DU FAYET DE LA TOUR ; **COMMUNE DE SAINT-BAUDEL :**monsieur Christophe POINTEREAU ;**COMMUNE DE TENDRON :** monsieur Jean-Louis de GOURCUFF

Après constatation du quorum, le président ouvre la séance à 9 heures 30.

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité.

Monsieur Olivier Hurabielle est nommé secrétaire de séance.

Avant de passer à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, M. le président signale que certains délégués risquent de ne plus être membres du comité syndical du SMIRTOM en 2013 du fait de la mise en œuvre du schéma de coopération intercommunale. Il adresse à ceux-ci tous ses remerciements pour leur participation aux travaux du syndicat.

DOSSIER N°1

VOTE DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30 octobre 2012

Il est demandé aux membres du comité syndical de voter le compte-rendu de la séance du 30 octobre 2012.
Le comité syndical, à l'unanimité vote le compte- rendu de la séance du 30 octobre 2012.

DOSSIER *N°2*

COMPTE RENDU DES AFFAIRES TRAITEES EN APPLICATION DE LA DELEGATION DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU SYNDICAL ET AU PRESIDENT

Affaires traitées par le bureau syndical :

· Modification règlement intérieur déchetterie La Guerche sur L'Aubois et Saint-Amand-Montrond (extension jours d'ouverture)
· Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe
· Participation employeur à la prévoyance maintien de salaire des agents stagiaires, titulaires, contractuels de droit public ou privé
· Autorisation donnée au président de solliciter une subvention au titre du contrat régional du Pays Berry Saint Amandois pour l'opération de conteneurisation enterrée au Vernet
· Mise à disposition à titre gratuit de bennes pour le championnat de Cross Country qui se tiendra le 3 mars 2013 au pôle du Cheval et de l'Ane à Lignières

Affaires traitées par le président :
· Néant
Le comité syndical, à l'unanimité, donne acte au président de cette communication.

DOSSIER *N°3*

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

PROGRAMME 2013- 2018

PLAN

I) Etat des lieux(cf annexe I)

II) Contexte national

2-1) TGAP

2-2) TVA

2-3) Les arrêtés du 27 mars 2012 sur les déchetteries

2-4) Filières REP (cf annexe II)

III) Les Filières à développer par le SMIRTOM

3-1) Filière produits verts

3-2) Filière textile

3-3) Filière métaux ferreux, non ferreux

IV) Les projets d'infrastructure

4-1) Phase I, les outils de valorisation

4-1-1) La déchetterie de Drevant

4-1-2)Les hangars et les alvéoles de stockage

4-1-3) La zone parking et bâtiment pour le personnel

4-1-4) Fiche financière des projets phase I

4-2) Phase II, recyclerie-ressourcerie

V) Les projets de services

5-1) Tarification des accès en déchetteries

5-2) Service de collecte en régie

5-3) Optimisation de collecte et du service à l'usager

I) Etat des lieux

En 2005, les élus du syndicat avaient établi un programme d'investissement pour maîtriser les dépenses et les coûts de fonctionnement.

De nombreuses opérations ont été réalisées sur cette période.

Les constructions :

- 7 déchetteries et travaux d'aménagement de la Guerche,
- 1 quai de transfert,
- 1 case à verre de 500 m³,
- 2 cases à papier de 250 m³,
- 1 hangar de 1 000 m²,
- 1 site technique à Nérondes.

Les services :

- mise à disposition de plus de 9 115 composteurs individuels de jardin,
- mise en place de la redevance incitative à la réduction et au tri des déchets,
- dotation des 32 000 foyers en conteneurs individuels pour les OMR,
- dotation de l'habitat collectif du Vernet en colonnes enterrées avec badge d'accès multifonction,
- prise en régie des hauts et des bas de quais de déchetteries,
- passage de SPA (Service Public Administratif) en SPIC (Service Public industriel et Commercial).

Les matériels :

- achat de 4 PL avec remorques,
- achat de 1 PL avec hayon,
- achat de 125 bennes de déchetteries,
- achat d'un tracteurà godet,
- achat d'un télescopique,
- achat d'un broyeur de branches

Les personnels : L'effectif du syndicat est passé de 4 salariés en 2004 à 32 salariés fin 2012

Les résultats de ces choix politiques et techniques, concrétisés par une augmentation significative des avoirs du syndicat font que les coûts en euros par habitant en 2011 sont de 105,57 € pour un coût de 107,7421 € en 2006.

Sans cette politique volontariste et innovante menée par les élus, le syndicat serait à un coût estimé à 167,11 € par habitant soit une hausse de 58,29 % par rapport à 2011. L'ensemble des dispositions prises représente à ce jour une économie de 2,7 millions d'euros par an de coût de fonctionnement (cf. annexe I).

Il s'agit donc pour le syndicat de définir une politique à court et moyen terme pour continuer la maîtrise des coûts de fonctionnement, le service en adéquation avec les attentes des usagers, le respect des règles nationales et européennes pour le développement durable et la préservation de nos matières premières.

II) Le contexte national :

2-1) La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

Les lois Grenelle 1 et 2 ont prévu une augmentation de la TGAP de 8,2 € / T en 2008 jusqu'à 40 € / T en 2015.

Diverses dispositions législatives ont prévu des modulations à cette augmentation.

Un amendement à la loi de finances 2013 a prévu la suppression de la minoration de la TGAP pour les installations d'enfouissement des déchets ultimes titulaires de la certification ISO 9001 ou 14001.

La TGAP sur le centre d'enfouissement d'Orval va passer de 20 € / T HT en 2012 à 30 € / T HT au 1er janvier 2013 soit un coût supplémentaire pour le syndicat de 90 000 € HT.

De plus, l'amendement prévoit qu'à partir de 2016 la TGAP soit indexée par une hausse de 3 % annuelle.

En complément, le SMIRTOM dépose une quantité de 1 000 T de DIB (Déchet Tout Venant de déchetterie) sur Orval afin de faciliter la gestion des déchetteries par un gain de temps et de transport. L'impact de la TGAP sur cette organisation est évalué à 10 000 € par an.

En remarque d'ordre général, il est à noter que les aides nationales de l'ADEME aux collectivités financées par la TGAP sont à ce jour supérieures à la recette de cette même TGAP.

Cet état de fait laisse augurer une baisse significative des subventions de l'ADEME à partir de 2014 et la poursuite de l'augmentation de cette taxe.

2-2) La TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée)

Le législateur a instauré la TVA à taux réduit de 5,5 % pour les collectivités respectant la loi de 1992 dans le cadre de l'instauration de la collecte sélective.

Cette loi impose à toutes les collectivités le tri sélectif à partir du 1er janvier 2002.

Une première hausse de la TVA a été faite au 1er janvier 2012 de 5,5 % à 7 %.

Une deuxième hausse de cette TVA est prévue au 1er janvier 2013 de 7 % à 10 %.

Cette hausse aura un impact de plus de 180 000 € / an pour le syndicat dans le cadre actuel de notre fonctionnement.

En effet, la TVA à taux réduit s'applique sur notre article 611 correspondant à nos divers marchés de prestations de services.

2-3) Les arrêtés du 27 mars 2012 sur les déchetteries

Les arrêtés sur les déchetteries du 27 mars 2012 vont avoir un impact important sur la gestion de nos déchetteries.

Les nouvelles mesures préconisées nécessitent des travaux conséquents pour mettre aux normes réglementaires nos installations. Exemple armoire DMS 10 000 € l'unité, protection du site 20 000 € l'unité…

Ils génèrent des coûts de fonctionnement correspondant à la classification de l'installation ICPE (régime de déclaration, enregistrement, autorisation…).

Un montant entre 700 000 € et 1 000 000 € semble nécessaire pour répondre aux règles de fonctionnement et de sécurité imposées.

2-4) Les filières REP (Responsabilité Elargie des Producteurs)

La France possède à ce jour 17 filières REP en fonctionnement ou en phase de lancement.

Les plus connues sont Eco-Emballages-Adelphe qui nous soutiennent pour 936 000 € en lieu et place des 430 000 € en 2009.

D'autres sont plus réduitesdans leur soutien comme Aliapur, ou Recylum qui traitent gratuitement nos produits.

Par contre, les filières REP DEA (déchets d'ameublement) (CA annoncé 300 millions €), DDS (déchets diffus spécifiques) devraient pouvoir aider sous certaines conditions et contraintes les collectivités dans le traitement par le recyclage des déchets dont ils sont responsables (ameublement, déchet dangereux spécifique…).

Le tableau en annexe II présente l'ensemble des filières organisées. Ce document augure ainsi l'évolution du recyclage qui doit être développé sur notre syndicat.

III) Les Filières à développer rapidement par le SMIRTOM.

Trois catégories de produits ou déchets sont identifiées pour permettre d'augmenter les recettes du syndicat par les ventes de produits ou matières.

3-1) Filière produits verts

Le SMIRTOM du Saint-Amandois a instauré le tri des produits verts sur ses déchetteries afin d'optimiser les coûts de traitement et de transport.

Ce dispositif a pour objectif de transformer un déchet qui coûtait en 2008 pour 3 300 T/an 330 000 €, en un produit permettant la création d'une matière première secondaire.

a) <u>Les déchets verts non ligneux</u> :

- Les déchets verts non ligneux sont collectés en benne 35 M³ puis traités à ce jour en deux filières au prix de 10 € la tonne.
- Par méthanisation avec stockage des déchets verts sur la plateforme de « Feux » via un marché public signé avec la société « Mempontel » de Baugy.
- Par compostage sur la plateforme de Marmagne via la société SITA.

Dans l'avenir, le schéma suivant est envisageable.

Les déchets verts non ligneux des déchetteries de Bigny-Vallenay, Lignières et Venesmes devraient être traités en méthanisation sur la station de la ferme de Sçay dans la commune de Venesmes. Le coût est nul pour le traitement, le digestat restant à l'agriculteur pour son amendement. Le transport se fait en circuit court à moins de 15 km.

Les déchets verts des déchetteries de Blet, Charenton du Cher, Saint-Amand-Montrond, Saint-Maur, Sancoins devraient être traités en méthanisation sur le site d'Orval.

En effet, un site doit être réalisé en partenariat entre les agriculteurs membres de l'ASA du Châtelet/ Lignières et la société SITA Centre pour mutualiser la production du méthane du centre d'enfouissement et du méthaniseur.

Les déchets verts de La Guerche, Nérondes, Ouroüer-les-Bourdelins, Sancergues, Torteron devront être traités sur le méthaniseur de Feux.

L'ensemble des tonnages devront avoisiner les 2000 tonnes, le coût de traitement pouvant se négocier à O €.

b) <u>Les produits verts ligneux</u>

Les produits verts ligneux sont stockés sur les aires de stockage des déchetteries avant d'être broyés par le broyeur de branches du syndicat.

Le tonnage estimé à ce jour est de 1 500 tonnes par an, mais il est en augmentation constante suite aux interdictions de brûlage.

Deux solutions peuvent être imaginées pour leur recyclage.

Phase 1

Les plaquettes à partir du déchet vert

La caractérisation sur le flux de broyat donne les résultats suivants :

Caractéristiques du produit	%	Estimation tonnage
Plaquette diamètre supérieur à 30 mm	12,7	190
Plaquette diamètre entre 30 et 20 mm	10,6	160
Plaquette diamètre entre 20 et 15 mm	26,5	398
Plaquette diamètre entre 15 et 10 mm	17	255
Plaquette diamètre entre 10 et 5 mm	11,7	176
Fine inférieure à 5 mm	21,3	320

Environ 1 500 T ou 5 250 m³

La plaquette supérieure à 30 mm peut être proposée aux chaudières industrielles.

La plaquette entre 30 et 20 mm peut être proposée aux chaudières industrielles comme collectives.

La plaquette de diamètre compris entre 20 et 10 mm peut être proposée aux chaudières collectives.

La densité de la plaquette issue de notre broyeur est d'environ 286 kg/ m³

Soit un volume de 664 m³ diamètre > à 30 mm

de 559 m³ diamètre entre 30 et 20

de 2 283 m³ diamètre entre 20 et 10 soit un total d'environ 3 506 m³

La SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) propose le rachat de la plaquette humide à 18,7 €/m³, la recette attendue serait de 65 500 €.La plaquette sèche serait quant à elle rachetée à 28 €/m³ ce qui implique la création d'une zone de séchage mais la recette attendue serait de 98 168 €.

Le produit criblé inférieur à 10mm de diamètre représente 496 tonnes de fine et peut être vendu aux agriculteurs comme complément d'amendement (les analyses faites par un agriculteur à ce jour ont démontré l'excellente qualité du produit).

Bilan financier des plaquettes

- Coût de transformation en broyat à 93 € h/rotor pour une production 4T/h soit 34 875 €
- Coût transport à 10 T par benne à 200 € le tour soit 30 000 €
- Vente de la plaquette 98 168 €
- Total Dépense 64 875 €
- Total recette 98 260 €
- Bilan positif de 33 294 €/an

- Pour obtenir ces résultats il est nécessaire d'investir dans :
    - Lieu de stockage (hangar 1 200m²)

- Crible industriel

Phase 2

Les granulés de biomasse.

A partir des produits verts issus des dépôts de ligneux dans les déchetteries, en liaison avec les producteurs de miscanthus (35 ha seront plantés en 2013 sur le secteur de Drevant, Ainay le Vieil) il est possible de fabriquer des granulés de biomasse.

Une société distributrice à ce jour de poêles à pellets se déploie sur le Berry, les deux premiers poêles sont installés sur le territoire de Cœur de France.

Le granulé de biomasse peut être vendu en sachet à 280 € / T en rapport 300 à 330 € / T du pellet issu du bois.

Les analyses énergétiques faites par la société ZETA montre la similitude du pouvoir calorifique des produits.

La transformation des 1 500 T de produits verts du SMIRTOM pourra apporter une recette de 420 000 €/an pour le syndicat.

Pour obtenir ces résultats il est nécessaire d'investir dans un process de granulation à installer sous le hangar de stockage de 1 200 m² d'environ 500 000 €.

3-2) Filière textile

Rappel des données nationales de la filière textile.

Par textiles usagés on entend, les vêtements, le linge de maison, les chaussures, la maroquinerie.

Les chiffres de la production annuelle de textiles usagés en France est de 7 kg par hab suivant les estimations des associations mais de 12 kg par hab pour l'ADEME.

Il est donc cohérent d'estimer la production de textiles usagés pour le SMIRTOM de 427 T / an.

La densité est de 95,45 kg / m³ soit un volume d'environ 4 500 m³.

Les coûts de traitement sont estimés en 2013 à 98,44 € / T TTC soit 42 000 €.

Etat actuel

Le syndicat, dans le cadre du plan prévention et de la montée en puissance de la filière textile Eco TLC a laissé à l'association « le Relais » le soin de mettre gratuitement des bornes textiles à disposition des usagers sur les déchetteries et sur certains points du syndicat, soit 20 points ouvrant droit à une subvention de 0,10 € / hab pour 40 000 hab soit 4 000 €/an.

Objectif

L'objectif est de se substituer à l'association « le Relais » dans la collecte et le tri afin de récupérer les recettes de vente des textiles.

En effet, le coût de reprise des textiles varie entre 100 et 130 € la tonne en fonction de la qualité du produit.

Un recyclage à 70 % des produits collectés peut entraîner une recette annuelle estimée à 35 000 €.

Cette opération permettra de passer d'une dépense de traitement à une recette soit une variable d'environ 77 000 €.

Le coût de transport reste pratiquement à l'identique entre le transport en CSDU ou le transport sur notre site puis la valorisation sur les sites industriels.

3-3) Filière métaux ferreux, non ferreux

Le SMIRTOM du Saint-Amandois collecte plus de 1 300 T de ferraille en mélange sur les 13 déchetteries du syndicat.

Les produits en mélange sont vendus comme du platinage sur des coûts évoluant en fonction de la mercuriale publiée par l'Usine nouvelle ou Recyclage magazine.

A ce jour, le platinage est racheté au prix de 90 € la tonne.

Dans les bennes, on trouve à la fois des métaux ferreux pour la grande majorité, mais aussi des métaux non ferreux comme le cuivre, l'aluminium, produits eux aussi indexés sur les mercuriales.

Le cuivre se rachète à ce jour 3 500 €/T et l'aluminium 600 €/T.

Même si nos produits subissent une évasion par le vol sur les déchetteries, le syndicat peut espérer détourner 10 % de la benne ferraille vers les métaux non ferreux et attendre une recette supplémentaire de 300 000 €.

IV) **Les projets d'infrastructure**

4-1) Phase I, les outils de valorisation des produits de déchetteries

L'objectif du syndicat est, à moyen terme, de développer au maximum le tri, la valorisation, le recyclage et le réemploi pour maîtriser au mieux les coûts de fonctionnement mais aussi économiser nos matières premières et optimiser la collecte.

Une première phase peut être mise en place, elle consiste à favoriser le tri sur trois filières : les produits verts, les textiles, les métaux et à créer une zone de parking et un bâtiment pour les personnels techniques et la déchetterie de Drevant.

4-1-1) La déchetterie de Drevant

L'objectif est de réaliser une déchetterie pour les 20 000 habitants proches de Drevant.

Cette infrastructure doit permettre d'accueillir tous les flux recyclés par les filières REP en place et à venir, favoriser le tri avant le réemploi.

Ainsi le site sera équipé de quais pour les bennes à gravats, cartons, ferrailles, tout venant, bois, meubles, plastiques… Certains quais peuvent être abrités pour accueillir les DEEE, les cartons. Il doit aussi avoir une armoire DTox dédiée aux déchets toxiques des ménages, colonne à huile, armoire à batteries, conteneurs pour le tri sélectif.

La déchetterie sera composée de 10 à 14 quais en bennes 35 m³ dont deux pour les gravats.

Deux plateformes de stockage de déchets verts sont envisageables.

Une plateforme de 500 m² pour le stockage des produits ligneux destinés au broyage pour la valorisation en plaquettes, granulés ou amendement.

Une plateforme de 500 m² pour le stockage de produits non ligneux destinés à la méthanisation.

Un local gardien sera mis à disposition des deux personnels assurant l'ouverture et la gestion du site 6 jours sur 7.

4-1-2) Les hangars et les alvéoles de stockage

Le syndicat doit disposer d'un hangar d'environ 1 200 m² et d'une hauteur au minimum de 7 m au faîtage.

L'objectif est de disposer de surface minimum pour stocker des produits comme le broyat, de pouvoir le cribler et le faire sécher dans lesconditions optimum pour sa commercialisation.

Il doit permettre d'être évolutif afin de pouvoir accueillir la presse à granulés, les outils de mise en sac pour le conditionnement et la vente.

Il peut être dans un premier temps partagé par les 3 filières pour permettre leur montée en puissance et leur développement.

Trois alvéoles de 400 m² chacune pouvant accueillir 2 000 m³ sont indispensables au stockage et conditionnement des produits issus des filières. Ces alvéoles doivent être couvertes et hors d'eau pour préserver les produits.

4-1-3) La zone parking et bâtiment pour le personnel

Le syndicat a besoin d'un parking pour les VL et les PL, poids lourds utilisés pour la gestion des produits des déchetteries mais aussi camions de collecte.

Un bâtiment de 300 m² avec 4 bureaux, des vestiaires et salle de vie pour 40 salariés hommes et femmes.

L'ensemble de ces installations doit permettre au syndicat d'offrir un site technique dans le cadre d'un marché de prestation de services avec un collecteur ou d'une régie.

Un pont bascule doit compléter le site pour permettre une bonne gestion des flux, déchetteries, filières ou collectes OMR, CC, JRM.

4-1-4) Fiche financière des projets phase I

a) Estimatifs des coûts de réalisation

Construction déchetterie à quai	660 000 €
Parking VL-PL+ voirie Base 8 000 m² à 75 €/m²	600 000 €
Pont bascule	50 000 €
Bâtiment zone de vie (vestiaires 40 salariés+ 4 bureaux, 300 m² à 1 000 €/m²)	300 000 €
Hangar production bois 1 200 m² (pas de bardage, mur pour alvéole, hauteur max 7 m)	480 000 €
Process industriel pour usine granulat	
- Crible	158 000 €
- Presse à granulé	330 000 €

Alvéole couverte de stockage

(plaquette, ferraille, textile)

(1 200 m² soit 6 000 m³) 255 000 €

Total opération 2 833 000 €

b) Répartition financière par objectif d'opération

I) Déchetterie sur le territoire de la CDC Cœur de France en remplacement de l'existante rue Pelletier Doisy

Dépense		Recette	
Déchetterie	660 000 €	Subvention cg18	45 000 €
1 000 m² de voirie	75 000 €	Subvention Ademe 30% (plafond 500 000 €) environ 26.53 %	150 000 €
	735 000 €	Fonds propres	540 000 €

Le SMIRTOM n'est plus éligible à la DETR

Recherche difficile sur le Pays et les fonds parlementaires

II) Outil de préparation de prise en régie de la collecte

Parking VL, PL 400 m², zone vie, pont bascule

Dépense	Recette
650 000 €	Prévoir une économie de 20 % sur marché de collecte en régie soit 660 000 €/an et 10 % sur la TVA 330 000 €/an (fonds propres)

III) Production de produit bois plaquette + granulé

Hangar, alvéoles de stockage, process, voirie

Dépense : 1 448 000 €
Recettes :

I - Subventions	Pays sur les alvéoles, le hangar et leprocess	35 %	505 400 €
	ADEME sur Process	35 %	168 000 €
	CG18 sur alvéoles, hangar, process	20 %	288 000 €
	Total max :		961 400 €
	Fonds propres :		478 600 €

Des fonds européens si preuve du côté novateur et de démonstration (vitrine) peuvent être envisagés

II- Recettes

Vente de plaquette
100 000 €/an
ou
Vente de granulé
420 000 €/an

Total
520 000 €/an

4-2) Phase II, recyclerie-ressourcerie

L'étude 2009/2010 menée par la société CAP3C sur la recyclerie – ressourcerie a montré l'équilibre financier difficile à atteindre dans le cadre des marchés existant à cette période.

Le syndicat se propose dans une première phase de développer de manière significative mais réaliste la valorisation sur 3 filières, produits verts, textiles et ferrailles.

A partir des résultats obtenus sur 2 années d'exercice, au vu des besoins techniques engendrés par l'exploitation et à l'analyse des recettes acquises par le syndicat, ce dernier devra vraisemblablement augmenter ses capacités techniques de valorisation et recyclage.

Dans cette évolution la recyclerie, ressourcerie trouvera naturellement sa place dans le dispositif pour valoriser le réemploi et la vente des produits finis en fin de vie comme des matières premières et secondaires.

Le site de Drevant permet un agrandissement avec la construction d'un bâtiment de 800 m² pour la recyclerie, ressourcerie mais aussi de 4 hangars supplémentaires de 1 200 m² pour le développement des filières.

Cette phase II peut être réalisée par opération à tiroirs en fonction des besoins du syndicat.

Les coûts estimés sont les suivants :

Bâtiment recyclerie-ressourcerie	800 000 €
Hangar de stockage fermé 1 200 m² (500 €/m²) par 4	600 000 €
Voirie 2 000 m² à 75 €/m²	150 000 €
Coût total phase II	3 350 000 €

V) Les projets de services

Outre les dispositions techniques permettant la valorisation des produits, des outils de services peuvent être instaurés soit pour diminuer les tonnages conformément aux règles édictées par le Grenelle et l'Europe ou soit pour diminuer le coût de prestations et donc gagner sur les marges des prestataires et la TVA.

5-1) Tarification des accès en déchetteries

Il s'agit à la fois d'avoir une politique incitant la réduction des déchets, mais aussi de répondre aux exigences des lois Grenelle et de filières REP pour différencier les usagers particuliers des professionnels.

Le syndicat se propose de doter l'ensemble des usagers d'un badge d'accès pour les déchetteries. Ce badge en fréquence 132,56 kz sera identique à ceux déjà mis en place pour les habitants du Vernet.

Une console à l'entrée des déchetteries permettra d'identifier et d'autoriser les particuliers et les professionnels à déposer.

Un seuil (de 6 à 18) entrées gratuites par an pourrait être fixé et une tarification pour les professionnels pourrait être instituée. Au-delà des seuils définis, les dépôts seraient facturés (de 3 à 12 €) par dépôt.

Les dépôts restent limités toujours à 1 m³ par jour pour tous les flux excepté les déchets verts ligneux qui peuvent être déposés sur la plateforme en ne générant pas de gêne au fonctionnement.

Les badges sont gérés sur la base de données du SMIRTOM, les accès supplémentaires seront facturés annuellement sur les années N+1 ou à l'occasion de la clôture du contrat.

L'outil de contrôle, d'analyse de gestion des déchetteries permettra de se préparer aux conditions drastiques de gestion des déchetteries du futur.

Le coût estimé est de 150 000 € HT pour les badges et les équipements.

Dans le cadre d'une facturation type redevance incitative, le syndicat peut bénéficier de 30 % de subvention par l'ADEME et de 25 % par le Conseil Général du Cher.

5-2) Service de collecte en régie

Le service de collecte est à ce jour en marché de prestation de services. Il comprend un forfait collecte OMR et CC, un forfait pour les JRM et un forfait pour les verres.

L'ensemble représente un montant initial d'environ 48 € / hab HT.

La prestation est assurée par 8 camions benne bicompartimentées pour les OMR et les CC, 2 bennes bi compartimentées pour les verres et JRM.Deux mini bennes sont aussi utilisées en complément sur les circuits.

L'analyse des divers postes qui composent l'appel d'offres montre une possibilité de gain de 20 % sur l'ensemble du marché pour une régie.

De plus, la TVA à 10 % à partir de 2014 permettra au syndicat d'économiser là aussi 10 % supplémentaires.

Il y aura un transfert de charges du prestataire vers le SMIRTOM mais le coût par habitant peut être estimé à 40 € / hab soit une économie potentielle de 720 000 € par an.

5-3) L'optimisation de la collecte

A ce jour, la collecte se fait en C1 pour les OMR et les corps creux et ce conformément aux dispositions de l'article L 541-1 du code de l'environnement et de l'article L 2224-16 du CGCT.

Un projet de décret de collecte doit libéraliser cette contrainte conformément aux engagements annoncés dans l'amendement 869, séance du 8 octobre 2009 au Sénat sur la loi Grenelle II.

Ainsi, il est à prévoir que la collecte des OMR et sélective pourrait être organisée en C 0,5.

Une telle organisation, si elle nous contraint à modifier le règlement de collecte du syndicat, peut permettre des économies substantielles sur les coûts de collecte, par une diminution de 50 % du nombre de collectes hebdomadaires OMR et CC.

Pour mémoire, les taux de présentation 2012 sont :

Catégories	Taux	Nombre de bacs
Bac 80 l	16,29 %	11 984
Bac 120 l	23,12 %	11 324
Bac 180 l	23 %	3 566
Bac 240 l	26 %	4 051
Bac 360 l	38 %	889
Bac 660 l	55 %	609

D'autres pistes d'optimisation peuvent être étudiées.

- Le regroupement des circuits, au vu du faible taux de présentation, des analyses techniques de chaque tournée, du nombre de bacs collectés et des temps de haut le pied.

Il est possible de supprimer un certain nombre de circuits et de regrouper avec d'autres et de passer de 50 à 45 circuits de collectes.

- Le regroupement des CC avec les JRM.

En effet, le département du Cher sera doté d'un centre de tri de classe 4 d'ici 2014. Cette installation permettra d'effectuer le tri des produits en mélange des corps creux et des journaux, revues, magazines pour un coût très inférieur à celui pratiqué actuellement par SITA ou Véolia.

Il est donc possible d'imaginer un passage mensuel pour le verre pour les usagers du SMIRTOM qui auront ainsi à leur disposition deux bacs pour mettre le verre,sachant que les corps plats (JRM) seront collectés avec les corps creux dans le bac jaune.

- Une dernière possibilité d'optimisation consiste en la suppression de la collecte en porte à porte du verre pour assurer en régie la collecte des points d'apport volontaire du verre.

Le forfait de collecte du verre est actuellement de plus de 500 000 € annuel.

Annexe I

Fiche de calcul des coûts sans redevance incitative à la réduction au tri des déchets, en prestation de services intégrale et sans optimisation de collecte.

DEPENSE	Marché de collecte, 48 € / hab négocié en RI au lieu de 63 € / hab présenté dans l'offre de base.	+15 € / hab
	Déchetteries prises en régie / baisse du coût par hab. de	+4,67 € / hab
	Traitement des OMR avec passage de 243 kg/hab à 143 kg/ hab soit un coût de traitement de	+10,73 € / hab
	TGAP 2013 avec un coût de 20 € à 30 € pour les tonnages évités	+1,3 € / hab
RECETTE	Recette Eco-emballages avec augmentation des produits Recyclage +53 % sur CC + 30 % sur le JRM soit	-8,43 € / hab
	Recette ventes marchandises suite à la prise en régie Ventes des produits issus des déchetteries	-5 € /hab
TOTAL		+45.13 / hab

Coût 2009	121,9807 €
+ bilan	+ 45,13 €
Le coût par habitant serait de	167,11 €

Annexe II

Les REP en France

Type de produit	Date de mise en œuvre opérationnelle de la REP	Produits concernés par la filière REP
Filières REP imposées par une directive européenne		
Piles et accumulateurs portables, automobiles et industriels	1er janvier 2001 pour les piles et accumulateurs des ménages 22 décembre 2009 pour la nouvelle REP P&A portables et la nouvelle REP élargie aux professionnels (automobile et industriel)	Tous les types de piles et accumulateurs quels que soient leur forme, volume, poids, matériaux sauf ceux utilisés dans les équipements militaires et les équipements destinés à être lancés dans l'espace.
Equipements électriques et électroniques professionnels et ménagers	13 août 2005 pour les EEE professionnels 15 novembre 2006 pour les EEE ménagers	Equipements électriques et électroniques ménagers et professionnels
Automobiles	24 mai 2006	Véhicules des particuliers et véhicules utilitaires des professionnels d'un PTAC inférieur à 3,5 tonnes
Filières REP françaises en réponse à une directive européenne ou à un règlement communautaire n'impliquant pas la REP		
Lubrifiants	Financement par l'ADEME depuis 1986 Limitation aux DOM-COM depuis 2011	Huiles minérales ou synthétiques
Emballages ménagers	1er janvier 1993	Emballages ménagers
Fluides frigorigènes fluorés	1er janvier 2009	Fluides frigorigènes des professionnels
Médicaments	1er octobre 2009	Médicaments non utilisés à usage humain des particuliers
Filières REP imposées par une réglementation nationale		
Pneumatiques	1er mars 2004	Pneumatiques ménagers et professionnels (voitures, poids lourds, motos, engins de travaux publics, tracteurs, avions…) exceptés ceux équipant des cycles et cyclomoteurs
Papiers graphiques	19 janvier 2007	Imprimés papiers et papiers destinés à être imprimés, ménagers et assimilés
Textiles, linge de maison, chaussures	1er janvier 2007	Textiles, linge de maison et chaussures des ménages
Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)	Prévu pour l'automne 2012	DASRI perforants des patients en autotraitement
Produits chimiques	Prévu pour fin 2012	Déchets ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif
Ameublement	Prévu pour fin 2012	Eléments d'ameublement ménagers et professionnels
Bouteilles de gaz	Prévu pour début 2013	Bouteilles de gaz destinées à un usage individuel
Filières REP basées sur un accord volontaire		
Produits de l'agrofourniture	Mise en œuvre opérationnelle progressive à partir du 4 juillet 2001	Emballages vides de produits phytopharmaceutiques professionnels, produits phytopharmaceutiques non utilisés professionnels, emballages souples agricoles professionnels d'engrais et d'amendements (bigbags), bigbags usagés de semences et plants, films agricoles usagés professionnels, produits de nettoyage et de désinfection du matériel de traite et des produits d'hygiène pour l'élevage laitier.
Consommables bureautiques et informatiques	27 janvier 2000	Cartouches d'impression bureautique
Mobil-homes	2010	Mobil-homes

Après avoir fait une synthèse de ce document , M. le président précise que l'objectif de ce travail est d'avoir un schéma directeur sur plusieurs années sur les évolutions que peut prendre le syndicat pour maintenir sa maîtrise des coûts et répondre aux exigences environnementales qui seront de plus en plus pressenties dans notre société.

A la question de Mme MALLARD sur la réduction du nombre de circuits, il est répondu que l'on peut travailler sur la diminution des coûts par exemple en optimisant les circuits de collecte (géolocalisation, etc….)mais que cela ne changera en rien le service assuré auprès des usagers.

M. CHALMET évoque la « départementalisation » de la collecte des déchets. M. le président lui répond que cela n'est pas prévu dans l'immédiat. En effet, le schéma départemental des déchets ménagers vient de sortir et ne prévoit pas de « départementalisation » des déchets ménagers.

M. KOWALYSZIN rappelle l'importance d'un tel document qui servira de guide pour l'avenir et la nécessité de continuer à réduire les tonnages d'ordures ménagères enfouis.

Le comité syndical , à l'unanimité, donne acte au président de la communication de ce document.

DOSSIER N°4

BUDGET PRIMITIF 2013

Monsieur le Président présente au comité syndical le projet du Budget Primitif 2013 du SMIRTOM du Saint-Amandois qui s'équilibre de la manière suivante :

		Pour mémoire BP 2012
Dépenses et recettes de fonctionnement	**8 455 850,00 €**	**8 154 500,00 €**
Dépenses et recettes d'investissement	**1 161 982,00 €**	**880 076,00 €**
TOTAL	**9 617 832,00 €**	**9 034 576,00 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :			Pour mémoire BP 2012
Les Opérations Nouvelles sont inscrites pour un montant de :		**8 455 850,00 €**	**8 154 500,00 €**
Elles se répartissent comme suit :			
O22	Dépenses imprévues		
O23	Virement à la section d'investissement		140 276,00 €
CHAPITRE D 011			
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie…)	18 000,00 €	18 000,00 €
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	18 000,00 €	15 000,00 €
6064	Fournitures administratives	5 000,00 €	5 000,00 €
6066	Carburant	150 000,00 €	160 000,00 €
6068	Autres matières et fournitures (CHSCT)	1 000,00 €	1 000,00 €
611	Contrats de prestations de service (9 000 t)	5 682 300,00 €	5 428 824,00 €
6132	Locations immobilières	23 000,00 €	23 000,00 €
6135	Locations mobilières	18 000,00 €	17 000,00 €

6152	Entretien et réparation sur biens immobiliers		5 000,00 €	7 000,00 €
61551	Entretien et réparation sur matériel roulant		74 000,00 €	64 000,00 €
61558	Entretien et réparation sur autres biens mobiliers		11 000,00 €	11 000,00 €
6156	Entretien et réparation sur matériel non roulant		4 000,00 €	4 000,00 €
6161	Assurances	Multirisques	30 400,00 €	29 000,00 €
6168	Assurances	CNP	31 000,00 €	31 000,00 €
6225	Indemnité du comptable		1 700,00 €	1 700,00 €
6226	Honoraires		25 000,00 €	33 000,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux		400,00 €	400,00 €
6231	Annonces et insertions		2 000,00 €	2 000,00 €
6236	Documentation générale et technique		1 400,00 €	1 400,00 €
6237	Publications		20 000,00 €	25 000,00 €
6238	Divers		9 000,00 €	11 500,00 €
6251	Voyages et déplacements		18 000,00 €	18 000,00 €
6257	Réceptions		3 500,00 €	3 500,00 €
6261	Frais d'affranchissement		33 000,00 €	12 000,00 €
6262	Frais de télécommunications		14 000,00 €	13 000,00 €
627	Services bancaires et assimilés		5 000,00 €	5 000,00 €
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)		1 500,00 €	1 500,00 €
	Sous-Total	***Sous-Total***	***6 205 200,00 €***	***5 941 824,00 €***

CHAPITRE D 012

6218	Autres personnels extérieurs		15 800,00 €	11 700,00 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L		3 200,00 €	3 200,00 €
6336	Cotisations CNFPT et CDG 18		11 600,00 €	7 800,00 €
6338	Autres impôts taxes sur rémunérations		2 000,00 €	2 000,00 €
6411	Rémunération agents		455 100,00 €	455 100,00 €
6415	Supplément familial		4 500,00 €	3 200,00 €
6413	Rémunération employés		342 700,00 €	296 200,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF		158 000,00 €	130 000,00 €
6452	Cotisations aux mutuelles		15 000,00 €	19 650,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite		170 000,00 €	138 000,00 €
6454	Cotisations aux ASSEDIC		23 000,00 €	20 300,00 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux		1 000,00 €	1 500,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie		3 650,00 €	2 650,00 €
		Sous-Total	***1 205 550,00 €***	***1 091 300,00 €***

CHAPITRE D 65

6531	Indemnité	30 000,00 €	30 000,00 €
6532	Frais de mission	12 600,00 €	12 600,00 €
6533	Cotisations de retraite - IRCANTEC	1 400,00 €	1 100,00 €
6535	Frais de formation	10 000,00 €	5 000,00 €
6541	Pertes sur créances irrecouvrables	84 000,00 €	134 000,00 €

	Sous-Total	***138 000,00 €***	***182 700,00 €***
CHAPITRE D 66			
6611	Intérêts des emprunts	113 000,00 €	138 000,00 €
66112	Intérêts des emprunts ICNE	- 10 900,00 €	10 600,00 €
6615	Intérêts des comptes courants (s/ligne de trésorerie)	30 000,00 €	25 000,00 €
	Sous-Total	***132 100,00 €***	***173 600,00 €***
CHAPITRE D 67			
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	8 500,00 €	5 500,00 €
675	Valeur comptables des éléments d'actifs cédés		
678	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	500,00 €	500,00 €
	Sous-Total	***9 000,00 €***	***6 000,00 €***
CHAPITRE D 68			
6811	Dotations aux amortissements	766 000,00 €	618 800,00 €
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants		
	Sous-Total	***766 000,00 €***	***618 800,00 €***
RECETTES :			
Les opérations nouvelles sont inscrites pour un montant de :		**8 455 850,00 €**	**8 154 500,00 €**
Elles se répartissent comme suit :			
CHAPITRE R 013 :			
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	20 000,00 €	22 000,00 €
Sous-Total		***20 000,00 €***	***22 000,00 €***
CHAPITRE R 70 :			
706	Prestations de service	6 600 000,00 €	6 430 000,00 €
7088	Ventes de marchandises	649 050,00 €	600 000,00 €
Sous-Total		***7 249 050,00 €***	***7 030 000,00 €***
CHAPITRE R 75 :			
752	Revenus des immeubles	17 500,00 €	17 500,00 €
758	Produits divers de gestion courante (ECO EMBALLAGES)	950 000,00 €	900 000,00 €
Sous-Total		***967 500,00 €***	***917 500,00 €***
CHAPITRE R 77 :			
7714	Recouvrement sur créances admises en non-valeur	1 000,00 €	1 000,00 €
777	Quote part des subventions d'investissement	128 300,00 €	87 400,00 €
778	Autres produits exceptionnels	90 000,00 €	96 600,00 €
Sous-Total		***219 300,00 €***	***185 000,00 €***

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

			Pour mémoire BP 2012
Les opérations nouvelles sont inscrites pour un montant de :		**1 161 982,00 €**	**880 076,00 €**
Elles se répartissent comme suit :			
CHAPITRE D 13 :			
13911	Amortissements des subventions d'inv reçues -DETR		
13913	Amortissements des subventions d'inv reçues - département		12 381,00 €
13916	Amortissements des subventions d'inv reçues - ADEME		70 652,00 €
13918	Amortissements des subventions d'inv reçues - Autres		4 367,00 €
	Total	***128 300,00 €***	***87 400,00 €***
CHAPITRE D 16 :			
1641	Emprunts : capital	***703 282,00 €***	***681 676,00 €***
CHAPITRE D 20 :			
2033	Frais d'insertion	2 000,00 €	2 000,00 €
205	Achat licences, brevets….	5 000,00 €	8 000,00 €
	Total	***7 000,00 €***	***10 000,00 €***
CHAPITRE D 21 :			
2135	Achat matériel pour aménagement locaux, bâtiment	5 000,00 €	
2154	Matériel industriel		3 000,00 €
	opération 124 : Bennes à capot		
2182	Achat véhicule VL		40 000,00 €
	opération 114 : véhicule poids lourd	100 000,00 €	40 000,00 €
2183	Achat matériel informatique et de bureau	4 000,00 €	4 000,00 €
	opération 126 : équipement informatique des déchetteries	179 400,00 €	
2184	Achat conteneurs tri sélectif		
	opération 105 : composteurs		
	opération 121 : conteneur OM		
	opération 120 : conteneurs tri sélectif	35 000,00 €	14 000,00 €
	opération 122 : conteneurisation habitat collectif - st amand		
	Total	***323 400,00 €***	***101 000,00 €***
CHAPITRE D 23 :			
2312	Achats de terrains		
2313	Constructions		
	opération 125 : Plateforme LA GUERCHE		
	opération 119 : déchetterie de DREVANT		
	opération 122 : constructions habitat collectif LE VERNET		
	Total		***0,00 €***

RECETTES

Les Opérations Nouvelles sont inscrites pour un montant de :		**1 161 982,00 €**	***880 076,00 €***
Elles se répartissent comme suit :			
O21	Virement de la section de foctionnement		**140 276,00 €**
CHAPITRE R 10 :			
10222	FCTVA	73 648,00 €	121 000,00 €
1318	AUTRES		
	Total	***73 648,00 €***	***121 000,00 €***
CHAPITRE R 10 :			
1311	DETR		
1312	PAYS		
1313	DEPARTEMENT	37 500,00 €	
	opération 126 : équipement informatique des déchetteries		
1316	ADEME	45 000,00 €	
	opération 126 : équipement informatique des déchetteries		
1318	AUTRES		
	Total	***82 500,00 €***	***0,00 €***
CHAPITRE R 16			
16	Emprunt	239 834,00 €	
	Total	***239 834,00 €***	***0,00 €***
CHAPITRE R 040 :			
281	Amortissements	766 000,00 €	618 800,00 €
	Total	***766 000,00 €***	***618 800,00 €***

Après débat sur le projet présenté, notamment sur l'augmentation de la redevance et la part d'impayés (MM. CHALMET ET PORIKIAN) le comité syndical, à la majorité (3 abstentions MM. CHALMET, LAIGNEL, PORIKIAN)vote le budget primitif 2013.

DOSSIER N°5

TARIFS RI 2013

M. le président présente le projet de grille tarifaire de la redevance incitative pour 2013 qui a été validé par le bureau syndical.

Suite à la remarque de Mme MALLARD sur l'augmentation proportionnellement plus importante pour les bacs de 80 litres, M. le président précise que l'augmentation de la redevance pour 2013 porte de façon identique pour tous sur la part fixe dite « abonnement au service ».

M. PORIKIAN intervient en sa qualité de vice président de la communauté de communes du pays de Nérondes et donne lecture du texte qui suit :

« Mes chers collègues,

Même si je ne conteste pas la sincérité des chiffres présentés, je ne voterai pas les tarifs 2013. Ils s'appliqueront donc, de fait, à la communauté de communes du Pays de Nérondes, la loi nous en faisant obligation. La hausse de 12,38% de la part « entité »(lieu de production) génère une hausse moyenne de la part fixe de plus de 6% qui ,certes, va stabiliser les recettes du syndicat , mais souligne les limites de la redevance incitative. Sans parler des résidences secondaires qui en plus de cette hausse vont voir le prix des sacs augmenter de 3,09%.

En cette période de difficultés pour nombre de nos concitoyens, nous allons mettre en marche la spirale infernale hausse=découragement dans l'utilité du tri= impayés=non valeurs et pour finir = baisse des recettes.

Il me semble urgent, monsieur le président, de mettre en place la réforme incitative à la réduction de nos coûts. »

M. HURABIELLE répond que l'on peut effectivement réformer la redevance incitative mais que le projet présenté dans le point n°4 est logique puisqu'il prend en compte des augmentations telles que TVA , hausse annoncée de la TGAP , formule de révision des marchés que le syndicat est obligé d'appliquer.

M . AUMAITRE reconnaît que la redevance incitative est une bonne chose mais que le volet incitatif est de plus en plus faible.

M. le président répond que les usagers sont sensibles à l'aspect incitatif car le tri fonctionne bien car les produits sont en augmentation.

M. POUILLARD confirme qu'il ne faut pas considérer que les ordures ménagères mais qu'il faut par exemple voir les apports de plus en plus importants en déchetterie tels les déchets verts. Le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés est un service global offert aux usagers. Le syndicat met tout en œuvre pour maîtriser ses coûts.

Après en avoir délibéré, le comité syndical , à la majorité (MM. LAIGNEL et PORIKIAN votent contre, Mme MALLARD, MM. AUMAITRE ,CHALMET,JACQUIN s'abstiennent) approuve les tarifs qui suivent et qui seront appliqués pour la facturation 2013 de la redevance incitative à la réduction et au tri des déchets.

	80 L	120 L	180 L	240 L	360 L	660 L	colonnes enterrées
PART FIXE PAR ENTITE FACTURABLE	84,96 €	84,96 €	84,96 €	84,96 €	84,96 €	84,96 €	84,96 €
PART FIXE PAR TYPE DE BAC	60,00 €	75,00 €	78,00 €	84,00 €	123,00 €	255,00 €	-
TOTAL PART FIXE	**144,96 €**	**159,96 €**	**162,96 €**	**168,96 €**	**207,96 €**	**339,96 €**	**84,96 €**
COUT DE LA PRESENTATION	**1,80 €**	**2,65 €**	**4,09 €**	**5,28 €**	**8,63 €**	**15,52 €**	**1,70 €**
COUT TOTAL DU SEUIL MINIMUM	166,56 €	191,76 €	212,04 €	232,32 €	311,52 €	526,20 €	166,56 €

DOSSIER N°6

MODALITES CONCERNANT L'EXTENSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER AUX COMMUNES DE LEVET ET SAINTE LUNAISE

Dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, la communauté de Communes Arnon Boischaut Cher va voir son périmètre étendu aux communes de Levet et Sainte Lunaise à compter du 1er janvier 2013. Par voie de conséquence, ces communes vont intégrer le SMIRTOM du Saint-Amandois.

Il convient donc d'étudier les modalités de transfert des contrats, des personnels et des biens.

D'une manière générale, les contrats conclus par le SICTREM de Baugy seront menés à leur terme, soit fin 2014.

S'agissant de la collecte en porte à porte des ordures ménagères, le contrat signé par le SICTREM avec la société NCI environnement fera l'objet d'un avenant tripartite entre le SICTREM, NCI Environnement et le SMIRTOM. Ce dernier reprendra le contrat jusqu'à son terme et réglera les factures à la société NCI Environnement au prorata du nombre d'habitants bénéficiant des prestations dans les communes de Levet et Sainte Lunaise.

S'agissant des contrats conclus avec SITA Centre Ouest pour le traitement des ordures ménagères et la collecte et le tri des emballages et papiers /cartons, un avenant sera également passé.

Concernant la collecte du verre, la société SORECA, qui ne peut séparer facturation et déclaration de tonnages à ses repreneurs, continuera de facturer sa prestation au SICTREM qui la répercutera au SMIRTOM. A cet effet, une convention sera passée entre le SICTREM et le SMIRTOM.

Déchetterie de LEVET

Le SMIRTOM va reprendre à son compte les contrats en cours (MEMPONTEL, COLLIOT , AXIROUTE, TRIADIS) ainsi que le gardien.

La commune de Levet va mettre à disposition du SMIRTOM la déchetterie. L'accès à celle-ci pourrait être maintenu aux habitants des communes limitrophes moyennant une participation financière de Bourges Plus et de la Communauté de Communes du Dunois. Des informations connues à ce jour, seule la commune de Senneçay via la CDC du Dunois a sollicité l'accès pour ses habitants

Le SICTREM conservera la propriété des bennes qu'il a acquises récemment mais transférera au SMIRTOM l'armoire DMS moyennant une indemnisation de 2 600 €.

Contrats de valorisation et soutiens

Compte tenu de la difficulté de scinder les contrats signés avec les repreneurs, une convention sera conclue entre le SICTREM et le SMIRTOM pour qu'un reversement soit effectué entre les 2 syndicats au titre de la valorisation et des soutiens.

Facturation des usagers

Elle sera assurée par le SMIRTOM via la communauté de communes. Les tarifs 2013 de redevance classique seront votés par le SMIRTOM avant le 31 décembre 2012.

Le comité syndical , à l'unanimité, approuve ce dispositif et autorise le président à signer tout document utile (avenants aux marchés conclus par le SICTREM, conventions concernant la prestation de collecte du verre, le reversement des soutiens et valorisation des produits de la

collecte sélective, accès à la déchetterie de Levet, mise à disposition de la déchetterie de Levet, transfert de l'armoire DMS).Le règlement intérieur de la déchetterie de Levet est également approuvé à l'unanimité.

DOCUMENT DE SYNTHESE – DOSSIER N°7

TARIFS REOM 2013 POUR LES COMMUNES DE LEVET ET SAINTE LUNAISE

A compter du 1er janvier 2013, les communes de Levet et Sainte Lunaise vont intégrer la communauté de Communes Arnon Boischaut Cher qui elle-même adhère au SMIRTOM du Saint-Amandois pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de ses habitants.

Les contrats en cours, les biens et personnels attachés à la compétence ordures ménagères antérieurement assurée par le SICTREM de Baugy pour les communes de Levet et Sainte Lunaise seront transférés au SMIRTOM du Saint-Amandois.

Il en sera de même pour la facturation des usagers.

Il convient donc de définir les tarifs de redevance à appliquer en 2013 aux habitants des communes de Levet et Sainte Lunaise.

Les tarifs suivants sont soumis au vote des membres du comité syndical :

Foyer 1 personne	124,08 €
Foyer 2 personnes	163,20 €
Foyer 3 personnes	202,08 €
Foyer 4 personnes	221,64 €
Foyer 5 personnes et	240,96 €
Résidence secondaire	163,20 €
Restaurants	318,96 €
Entreprises/Artisans/Commerces indépendants	163,20 €
Entreprises/Artisans/Commerces même adresse que le domicile	85,20 €
Poste et services publics	163,20 €
Gîte / Chambre d'hôtes	163,20 €
Salle privée	272,28 €

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve ces tarifs.

DOSSIER N°8

TARIFS DES ROULEAUX DE SACS ORDURES MENAGERES

Par délibération en date du 16 décembre 2011, le tarif des rouleaux de sacs de 25 unités destinés à être présentés à la collecte dans des conditions conformes au règlement de collecte du syndicat avait été fixé à la somme de 97 euros.

Il est proposé d'actualiser ce tarif à compter du 1er janvier 2013 en le portant à 100 euros.

Le comité syndical, à la majorité (M. PORIKIAN vote contre) vote ces tarifs.

DOSSIER N°9

DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4,
Vu le budget primitif et le budget supplémentaire du syndicat,
Considérant la sortie des communes de Bannegon, Le Pondy et Thaumiers du SMIRTOM au 1er janvier 2013,
Considérant la nécessaire régularisation des écritures comptables,

Il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

Section d'investissement dépenses :		**+ 8 736, 31 €**	
2763	Créances sur les collectivités publiques	+	8 736, 31 €
Section d'investissement recettes :		**+ 8 736, 31 €**	
1687	Autres dettes	+	8 736, 31 €

Le comité syndical approuve à l'unanimité cette décision modificative.

DOSSIER N°10

PERTES IRRECOUVRABLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des impôts,

Monsieur le président expose au comité syndical que Madame le receveur syndical a transmis des états de produits irrécouvrables concernant les redevances pour les ordures ménagères sur les années 2009 , 2010 et 2011 et demande l'allocation en non valeurs de ces titres,

Le comité syndical, vu les motifs portés sur les états et les justifications produites, décide d'admettre en non-valeurs les sommes proposées par le comptable, pour les montants suivants :

Année 2009 :	3 573,26 €
Année 2010 :	265,41€
Année 2011 :	1636,69 €
Total :	**5 475,36 €**

Par ailleurs, lors du traitement de la délibération du 30 octobre 2012, des doublons ont été constatés dans les montants indiqués. En conséquence, M. le président propose de retirer ladite délibération et de vous prononcer sur les montants qui suivent :

Année 2004	662,00 €
Année 2005	195,50 €
Année 2006	616,74 €
Année 2007	859,61 €
Année 2008	11 189,14 €
Année 2009	81,39 €
Total :	**14 104,38 €**

Soit un montant global de 19 579,74 €

Ces sommes feront l'objet d'un mandatement sur l'exercice 2012, par imputation sur les crédits prévus à l'article 654.

Le comité syndical , à l'unanimité, approuve ces montants.

DOSSIER N°11

RENOUVELLEMENT DE LACONVENTION D'OUVERTURE DE CREDIT

Monsieur le président rappelle aux membres du bureau syndical qu'une convention d'ouverture de crédit d'un montant de 3 500 000 € avait été conclue en 2012 avec le Crédit Agricole BFT.

Il les informe de la nécessité de renouveler cette ligne de trésorerie d'un même montant pour faire face aux besoins ponctuels de trésorerie du syndicat.

Une consultation des différents organismes bancaires a été effectuée.

Vu le vote du budget primitif 2013,

M. le président propose aux membres du comité syndical de reconduire auprès du Crédit Agricole Centre Loire une ouverture de crédit d'un montant maximum de 3 500 000 euros dans les conditions suivantes :

Article 1 :

Montant : 3 500 000 euros

Durée : 12 mois

Index de référence : T 4M (à titre indicatif, T4M de Novembre 2012 : 0,78%)

Marge bancaire en sus de l'index T4M : 2,10 %

Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle

Frais de dossier : 3 500 €

Commission de non utilisation : néant

Frais de virement : Néant

Article 2 :

Le comité syndical autorise le président à signer le contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

Article 3 :

Le comité syndical autorise le président à procéder sans autre délibération, aux demandes de versement de fonds et au remboursement des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

La délibération est votée à l'unanimité.

DOSSIER N°12

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

M. le président informe les membres du comité syndical que les jours d'accès aux déchetteries seront réduits pendant la période des fêtes de fin d'année.

Il remercie M. de BONNEVAL pour le travail accompli au sein du syndicat.

La séance est levée à 11h20.

Le président,

Bernard JAMET